

210C0622
FR0000060899-OP012-A01

9 juillet 2010

Ouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

SPERIAN PROTECTION

(Euronext Paris)

Le 22 juin 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat visant les actions de la société SPERIAN PROTECTION, déposée par Deutsche Bank AG, Succursale de Paris et Lazard Frères Banque¹, agissant pour le compte de la société Honeywell Holding France² (cf. Décision et Information 210C0556 du 22 juin 2010).

La note d'information de Honeywell Holding France (visa n° 10-191 du 22 juin 2010) et la note d'information en réponse de SPERIAN PROTECTION (visa n° 10-192 du 22 juin 2010) ont été diffusées (cf. communiqués diffusés le 23 juin 2010). Les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

L'Autorité des marchés financiers a reçu les autorisations préalables requises par la législation en vigueur (à savoir l'autorisation du ministre chargé de l'économie, requise par l'article L. 151-3 du code monétaire et financier relatif aux investissements étrangers réalisés en France, obtenue le 8 juillet 2010).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique d'achat sera ouverte le **12 juillet 2010** et sa date de clôture sera fixée après l'obtention par l'initiateur des autorisations de la Commission européenne et de la Federal Trade Commission américaine au titre du contrôle des concentrations (condition suspensive stipulée par l'initiateur conformément à l'article 231-11 du règlement général).

Nyse Euronext fera connaître par avis les conditions de réalisation de l'offre.

¹ Seule Deutsche Bank AG, Succursale de Paris garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur.

² Filiale indirecte détenue à 100% par la société Honeywell International Inc. L'initiateur se réserve la faculté de se substituer Honeywell France C, une société par actions simplifiée du groupe Honeywell, en vue d'acquérir toute action apportée à l'offre, dans les conditions décrites dans sa note d'information.